

engagement de faire quoi que ce soit à propos du rapport du groupe. Nous voulons savoir, et les fonctionnaires aussi, si on va apporter des amendements à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Que va-t-il sortir de ce rapport? Sera-t-il examiné publiquement par le comité permanent compétent du Parlement? Le groupe va-t-il recommander par exemple des modifications à la liste des sujets pouvant être soumis à l'arbitrage, et dans des domaines comme la classification, la retenue syndicale, les congés pour activité syndicale, etc.? Va-t-on examiner à fond les droits de l'employeur qui sont inscrits à l'article 7 et les réviser dans une optique progressive en vue d'une participation accrue des employés aux décisions?

La direction détient tous les atouts à l'heure actuelle. La fonction publique peut négocier et obtenir un contrat quelconque, mais alors le gouvernement modifie la classification, de sorte que le contrat ne vaut plus rien. C'est une farce. La situation sera-t-elle examinée et modifiée? Voilà ce qu'on veut savoir et sans attendre plus longtemps.

Comment peut-on se renseigner auprès d'un groupe qui relève du ministre. Établira-t-on une division d'appel indépendante afin que ceux qui rendent la décision initiale ne s'occupent pas également de l'appel? C'est ce qui se passe actuellement et qui préoccupe les fonctionnaires de l'État.

La Commission des relations de travail dans la fonction publique sera-t-elle autorisée à rappeler à l'ordre les deux parties, y compris le gouvernement? Nous avons vu des cas où la Commission rendait une décision en faveur de l'employé, mais en fin de compte, elle ne pouvait rien faire au sujet des décisions de la direction. L'exemple que je veux donner porte sur une décision de la Commission de la fonction publique au sujet d'une rémunération rétroactive qui n'avait pas été versée dans un délai prescrit de 90 jours. Elle a rendu une décision en faveur des employés, mais rien n'a été fait à cet égard. Quelle sorte de discipline le gouvernement acceptera-t-il dans ce cas? Bref, il s'agit d'une question très grave au sein de la fonction publique. Nous regrettons qu'on ait agi à titre officieux et je le répète, à la dérobée.

La Fonction publique veut savoir si la révision faite par ce groupe d'étude va vraiment servir à améliorer les choses? Sa recommandation inspirera-t-elle des modifications législatives? La mesure sera-t-elle alors étudiée par le comité parlementaire pertinent ou s'agit-il des habitudes tactiques d'atermoisement? Le groupe a-t-il été nommé à la seule fin de servir d'excuse au gouvernement pour un autre retard de six mois?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant au député de comprendre l'importance et même la complexité des nombreuses questions afférentes à la révision de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Nous voulons comprendre pleinement les points de vue des intéressés avant de prendre des mesures définitives en réponse à de nombreuses questions dont le député n'a soulevé qu'une partie dans son exposé et qui se posent dès qu'il s'agit de réviser cette loi et d'examiner le fonctionnement de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, créée il y a à peine

[M. Rose.]

quelques années. J'en ai récemment avisé toutes les personnes intéressées. Je les inviterai à collaborer à l'étude, à m'exposer leurs opinions, dont je discuterai avec les membres du groupe d'étude. Je ne veux pas présumer des résultats, mais je puis quand même dire qu'il est probable que la révision conduise à la présentation d'un projet de loi à la Chambre. Je n'anticipe pas, je reconnais seulement les nombreux arguments que toutes les parties ont présentés sur le problème relatif à la loi, à la Commission, à son activité, et sur les points à améliorer.

Naturellement, je compte qu'à ce moment-là on aura amplement l'occasion d'éplucher les questions et de sonder les attitudes devant les changements proposés. Je vois là une façon de comprendre à fond les points de vue à mesure que nous nous dirigeons vers l'éventualité d'apporter des améliorations à cette loi très importante qui régit les rapports de la Fonction publique et du gouvernement.

LES TRANSPORTS—PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT D'UN PHARE SUR LE MONUMENT AUX MARINS À HALIFAX

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, avant de prononcer mon discours, je voudrais formuler deux remarques. En premier lieu, je suis heureux que le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) soit parmi nous, étant donné sa carrière distinguée de membre de la marine marchande au cours de la deuxième guerre mondiale. Je suis sûr que mon discours aura un sens spécial pour lui. Deuxièmement, je crois que la réponse viendra du secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Duquet) qui a éprouvé certaines difficultés, et nous sommes heureux qu'il ait gagné cette bataille et qu'il soit avec nous.

Si vous vous rendez à Halifax et que, à l'extrémité sud de cette ville, vous regardez du parc Point Pleasant les falaises rocheuses de l'autre côté du port, vous voyez l'Atlantique, et c'est de cet endroit que les grands convois de la deuxième guerre mondiale sont partis en emportant un grand nombre de braves qui ne se sont pas rendus à destination ou qui ne sont pas revenus au port. C'est pourquoi, il y a quelques années, la Royal Canadian Naval Association a fait élever un monument à la mémoire de ces hommes. Il s'agit d'un monument des plus impressionnants et sur lequel brille un feu, mais malheureusement, ceux qui l'ont construit avaient peut-être plus d'ambition que d'argent pour entretenir ce monument à perpétuité.

• (10.20 p.m.)

J'ai donc dû demander s'il y avait moyen d'illuminer le monument. Même si l'équipement est déjà installé, il faudra \$1,500 par année pour en payer l'éclairage direct par projecteurs, voilà le problème. D'aucuns croiront que la requête devrait s'adresser au ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) et à son ministère, mais comme le monument est tourné du côté de l'Atlantique, il me semble qu'on pourrait le considérer comme un phare, qui relèverait du ministère des Transports. Je pourrais peut-être expliquer cela le plus brièvement possible et bien situer la question en citant le passage d'un compte rendu